Publié sur le site de la Commune le 09.10.2026
Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

Date de convocation :
22-09-2026

Date du Conseil :
05 – 10 - 2026

Objet :

Rapport 2025 – Mise en œuvre de la Politique de la Ville Haut-Bugey Agglomération – Oyonnax - Bellignat

Rapporteur : V. RAVET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du cinq octobre deux mille vingt-six

*Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 22 septembre 2026**, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire*

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	21	3	24

Presents: RAVET V. - PITTION V. – VINCENT B. – NIOGRET C.– PICHON – H. PAVIOT L. – PERDRIX T. – PARNALLAND E. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – BUFFAUT C. – MOREIRA J. – CLEMENT F.– BARBERIS P. – KILIC D - RHODET F. – GUILLAUBEZ C – BROYE C. — ERCAN S.– HASSOUN K. - ZAKI G.

Procuration est donnée par FRATTER M. à RHODET F.
Procuration est donnée par OUJAGHBI A. à RAVET V.
Procuration est donnée par PALISSE A. à ZAKI G.

Absents : YILMAZ Y. – CORDONNIER T – BOURDONNAY C.
Excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Monsieur ZAKI Guy est nommé secrétaire de séance.

Conformément au décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, il revient à Haut-Bugey Agglomération, compétente en la matière depuis 2018, de présenter le rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire.

Ce rapport 2025, joint en annexe, a été présenté le 17 septembre dernier au conseil d'agglomération et doit être présenté devant chacun des conseils municipaux des communes concernées, afin de garantir une transparence totale et une appropriation par tous des enjeux et des avancées.

Il dresse un bilan complet des actions menées l'an passé, mais aussi des orientations et des programmes partenariaux qui structurent notre engagement en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants à travers la mise en œuvre de la Politique de la ville : à savoir, le Contrat de ville, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et de sa Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP).

Le rapport 2025 couvre les actions menées par un territoire engagé dans deux de ses communes disposant de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) :

- Oyonnax : le quartier La Plaine – La Forge, étendu depuis le 1er janvier 2024 au secteur Guynemer ;
- Bellignat : le quartier Le Pré des Saules, dont le périmètre reste inchangé.

Ces quartiers, riches d'atouts, font l'objet d'une attention particulière à travers :

- Les opérations de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- La programmation annuelle du Contrat de Ville 2024-2030, levier essentiel et complémentaire de l'ANRU.

La Politique de la Ville, telle qu'elle est portée par Haut Bugey Agglomération, s'articule autour de cinq piliers majeurs :

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261005-D_2026_10_05_02-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

- Le pilotage du nouveau Contrat de Ville (2024-2030) et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2020-2026), avec sa composante Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP 2022-2026) ;
- L'intégration des thématiques de développement urbain, de développement local, et d'insertion économique et sociale, notamment à travers les clauses sociales ;
- La prévention de la délinquance, via le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- La santé et plus particulièrement la santé mentale
- L'éducation avec le Programme de Réussite Educative (PRE) et la Cité Educative.

Cette approche globale vise à transformer en profondeur les quartiers concernés, en mobilisant l'ensemble des acteurs autour de projets concertés et coconstruits.

Mme le Maire, au vu de l'ensemble des éléments, et le conseil municipal

APPROUVENT **à l'unanimité** le rapport 2025 sur la mise en œuvre de la politique de la Ville.

Secrétaire de séance,
Guy ZAKI

Le Maire,
Véronique RAVET

MAIRIE DE BELLIGNAT AIN

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261005-D_2026_10_05_02-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026